

Circonscription  
de Saint-Ouen /  
l'Île-Saint-Denis

académie de Créteil

éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Affaire suivie par  
**Thomas LEROUX**  
Inspecteur de l'Éducation nationale

Téléphone  
01 40 12 72 39  
Télécopie  
01 40 12 20 09  
Courriel  
[ce.0931035v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931035v@ac-creteil.fr)

17 rue Palouzié  
93400 Saint-Ouen  
[www.ien-st-ouen.ac-creteil.fr](http://www.ien-st-ouen.ac-creteil.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et  
de 13h30 à 17h00 (excepté le mercredi  
de 8h00 à 12h00)

Saint-Ouen, le 10 novembre 2015.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la  
circonscription de Saint-Ouen / L'Île-Saint-Denis

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs les Enseignants,

Mesdames et Messieurs les membres du RASED

**Année 2015-2016**  
**Note de service n°5 : compte rendu de la réunion des Directeurs du 3**  
**novembre 2015**

***Tous les enseignants de l'école doivent émarger les notes de service***

Emargement :



2/4

## I. Informations générales : circulaires nationales, départementales, carte scolaire

### • **Livret Laïcité**

Vous trouverez en pièce-jointe du présent compte rendu le Livret Laïcité élaboré par le Ministère de l'éducation nationale. C'est un recueil qui permet d'affirmer pédagogiquement ce principe et qui fait un point, par le biais d'études de cas, sur les dispositions légales et réglementaires. Sa diffusion doit être effectuée auprès de tous les enseignants de l'école.

### • **Modalités pour les autorisations d'absence**

- ⇒ Nécessité de transmettre à l'IEN les demandes d'autorisation d'absence au moins 48 heures à l'avance et non *a posteriori*.
- ⇒ Lorsqu'elles sont accordées, il n'y a pas de retour de l'IEN à l'exception d'éventuelles modifications. Lorsqu'elles sont refusées, l'IEN ou le secrétariat prendra contact avec l'intéressé et le formulaire sera retourné.
- ⇒ La plus grande vigilance est demandée pour les rendez-vous médicaux pris sur le temps scolaire.
- ⇒ Les demandes d'autorisation d'absence hors département dépendent directement du DASEN, merci de veiller à les transmettre dans un délai qui prenne en compte le temps de circulation par la voie hiérarchique.

### • **Radiations des élèves**

#### Textes de référence

- circulaire départementale du 13 octobre 2015
- Code de l'éducation, parties législatives et réglementaires
- ⇒ la radiation des élèves est soumise à l'autorisation des deux parents ou des responsables légaux de l'enfant. En cas de litige il est nécessaire que vous vous rapprochiez de l'Inspection de l'éducation nationale.
- ⇒ Les documents de radiation sont à envoyer mensuellement à l'Inspection de l'éducation nationale et à la DSDEN. Le même document peut-être transmis aux services scolaires de la mairie.

### • **DISA (dossier individuel de suivi de scolarité). Dossier suivi par Marc AYMÉ**

#### Textes de référence

- circulaire départementale du 13 octobre 2015
- Code de l'éducation, parties législatives et réglementaires
- ⇒ Le dossier est suivi par Monsieur Marc AYMÉ
- ⇒ À partir de 3 demi-journées d'absence, un DISA est ouvert, un dialogue est engagé entre l'équipe éducative (enseignant, directeur, RASED, infirmière) et les parents afin d'envisager les solutions adéquates dans le cadre de la loi. Un travail doit aussi être mené avec les partenaires de l'école (PRE, ASE, services sociaux, etc).
- ⇒ Saisine du DASEN : à partir de 4 demi-journées d'absence dans le mois. Le processus s'effectue dans le cadre défini par la circulaire. La DIVEL1 doit en être informée, par le biais du dossier constitué, sous couvert de l'IEN.

**J'attire votre attention sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux. La lutte contre l'absentéisme est un des facteurs qui, au-delà de l'obligation de scolarité, permet d'éviter le décrochage scolaire.**

### • **Compte-rendu RE**

Les comptes-rendus de RE doivent être adressés à l'Inspection de l'éducation nationale afin d'assurer un suivi des élèves.

### • **Préparation de la carte scolaire**

Trois points de vigilance :

1/ Suivi au plus juste des prévisions des effectifs.

2/ Dans le cadre de la préparation de la prochaine carte scolaire :



3/4

- les prévisions d'entrée en petite section seront travaillées avec les services de la mairie. Durant toute l'année scolaire, le suivi des inscriptions à la mairie fera l'objet d'une analyse très fine, pour définir notamment les secteurs scolaires.
- Le passage de la grande section au CP se fera dans le cadre du secteur scolaire avec la plus grande attention. A cet effet, la sectorisation fera l'objet d'une attention particulière.
- **Les demandes de dérogation ne doivent pas être prises en compte. Pour la commune de Saint-Ouen, des commissions seront organisées en présence de la Mairie et de l'éducation nationale.**

## II. Calendrier

- **Formation en circonscription : M@gistère**

L'ouverture des sessions M@gistère aura lieu à partir de janvier 2016.

- **Conseils écoles/collège**

Ils auront comme objectif la rédaction finale du projet de réseau. Les actions de liaison, notamment dans le cadre du futur cycle 3, seront mises en œuvre dès cette année.

- **Réseaux d'éducation prioritaire**

A la demande des équipes pédagogiques, des réunions peuvent être organisées avec les coordinatrices de réseau Mesdames N. DUMAY et M. FRA afin d'effectuer un point sur les actions mises en œuvre.

- **Café des parents**

Des cafés des parents sont organisés dans différentes écoles. Les dates et lieux sont diffusés par le biais de flyers. La première aura lieu le 13 novembre à 17h30 à l'école élémentaire I. JOLIOT-CURIE

- **Projet ADHERE (Eric DEBARBIEUX)**

Pour les écoles des secteurs des collèges J. JAURÈS et A. SISLEY, une réunion de présentation du projet ADHERE menée par Monsieur Eric DEBARBIEUX aura lieu le **1<sup>er</sup> décembre 2015 (lieu à déterminer) de 9h00 à 12h00**. L'objectif sera de présenter les modalités de mise en œuvre du diagnostic relatif au climat scolaire. Ce diagnostic nous permettra d'engager des actions de formation pour la prochaine année scolaire.

Cette réunion s'adresse : aux directeurs d'école, aux représentants des parents d'élèves, aux élus des communes, aux principaux de collège et au service de la BLPF (commissariat de police de Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis)

- **Réseau des élèves en difficulté (RASED). Dossier suivi par Michèle ORSONI**

Une réunion des maitres spécialisés et des psychologues scolaires est organisée le 10 novembre. L'ordre du jour est le suivant :

- Point sur la rentrée (répartition des secteurs, etc)
- travail sur le tableau de bord
- analyse des évaluations *médial*
- travail sur le projet du Réseau

- **Orientation en SEGPA. Dossier suivi par Michèle ORSONI**

- remontée des dossiers SEGPA complets à la DSDEN pour le 15 février 2015
- les dossiers étudiés en sous-commission à la DSDEN entre le 14/03 et le 21/03

Au regard des échéances, Madame ORSONI demandera à chacune des écoles élémentaires de la circonscription une liste prévisionnelle des élèves que vous proposerez en SEGPA. Un groupe d'appui sera mis en place afin d'analyser



4/4

l'ensemble des dossiers de la circonscription. **Les dossiers devront donc être déposés à l'inspection pour le lundi 8 février.**

- **Suivi des élèves en situation de handicap**

Une prochaine réunion des directeurs définira les modalités de fonctionnement de la circonscription quant au suivi des dossiers MDPH. Au-delà de l'équipe de circonscription, cette réunion se tiendra en présence de Madame Julie ESSONO-ESSOMBA (enseignante référent handicap), Madame Paule AVERBOUCH (médecin scolaire), Madame Christine BENOLIEL (CAS-ÉH). La date vous sera communiquée ultérieurement.

### **III. Enseignement moral et civique / évaluation des élèves en maternelle**

La seconde partie de la réunion des Directeurs a donné lieu à des mises au point pédagogiques sur l'Enseignement moral et civique et l'évaluation positive au cycle 1.

#### **Vous trouverez en pièce-jointe :**

- **Pour l'EMC** : Un résumé de la présentation effectuée (finalités de l'EMC) et les documents d'accompagnement qui présentent des modalités pédagogiques qui peuvent être mises en œuvre.
- **Pour le cycle 1** : Le livret d'évaluation maternelle proposé par l'équipe de circonscription. Son utilisation est adaptable par chacune des équipes pédagogiques au regard du travail qui sera mené en conseil de cycle.